

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président par intérim.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorcés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 28,
VENDREDI, 18 septembre 1896.

Le comité permanent des Divorcés a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Relativement au bill (E) intitulé : "Acte pour faire droit à Charles Edward Uton Pointon," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président par interim.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT.
OTTAWA, 18 septembre 1896.

Je certifie par le présent, que conformément à la résolution passée par le Sénat, le 14 septembre courant, les honorables messieurs Drummond et Kirchoffer, le seize septembre courant, et l'honorable monsieur Macfarlane, le dix-sept septembre courant, ont fait et souscrit devant moi leur nouvelle déclaration de qualification de propriété sur les pages 49, 66 et 11, du registre tenu en mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

A l'honorable C. A. P. PELLETIER, C.M.G.,
Président du Sénat,
Ottawa.